

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT

Suite à la réalisation de votre diagnostic assainissement,
votre installation a été déclarée non conforme ?
Vous pouvez déposer une demande de subvention
auprès du service eau et assainissement de la Vallée dorée.

Les travaux concernent
**la déconnexion
des eaux pluviales**
avec la mise en oeuvre
de techniques alternatives
de gestion des eaux
de pluie à la parcelle ?



Les travaux concernent
**la mise en conformité
du raccordement
au réseau d'eaux usées ?**

raccordement des installations
sanitaires en sous-sol,
suppression des rejets d'eaux
pluviales dans le réseau d'eaux usées,
suppression de fosse septique...

AIDES FORFAITAIRES POUR LES PARTICULIERS

(Dans la limite du montant des travaux - L'obtention des aides n'est pas soumise à condition de ressources.)

Mise en conformité de l'assainissement d'une habitation : 3 000 €

Déconnexion de toutes les eaux pluviales : 1 000 €

étape 1 ÉLABORATION DE MON DOSSIER

Afin de composer votre dossier vous devez joindre **impérativement** :

- le devis de l'entreprise consultée,
- la lettre d'engagement, fournie par nos services, complétée et signée.

étape 2 TRAITEMENT DU DOSSIER

Dès réception des documents nécessaires, le service eau et assainissement de la Communauté de communes de la Vallée dorée examine votre dossier **et procède à votre étude de mise en conformité.**

ATTENTION ! Le délai de traitement peut prendre plusieurs semaines, les travaux ne doivent surtout pas être réalisés, sinon l'aide sera refusée.

étape 3 VALIDATION DE LA SUBVENTION

Dès validation de votre demande, le service de la Vallée dorée vous envoie un courrier vous indiquant le montant de la subvention accordée, **ainsi que l'accord pour démarrer vos travaux.**

étape 4 VERSEMENT DE LA SUBVENTION

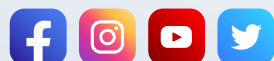
Une fois les travaux réalisés, vous transmettez à la communauté de communes la facture acquittée des travaux portant la mention « *payée le...* » ainsi que votre Relevé d'Identité Bancaire.

Vous devrez alors prendre contact avec Madame Menvielle du service eau et assainissement, au 03 44 73 89 19 ou par mail j.menvielle@ccl-valleedoree.fr, afin qu'**un technicien puisse venir contrôler et valider la conformité des travaux réalisés.**

Un diagnostic de conformité vous sera alors adressé et le Trésor Public procédera au versement de l'aide financière sous 4 semaines minimum.

Nos bureaux sont ouverts :
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Communauté de communes du Liancourtois La Vallée dorée
1 rue du Nogent - 60290 Laigneville
03 44 73 89 10



Retrouvez toutes les informations
pratiques concernant l'habitat sur
notre site internet
www.ccl-valleedoree.fr

